



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe d'experts No.1 sur certains sujets relatifs au règlement des différends et champ d'application géographique

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 6-8 mars 1996

**GROUPE D'EXPERTS N° 1 SUR CERTAINS SUJETS RELATIFS AU
REGLEMENT DES DIFFERENDS ET AU CHAMP D'APPLICATION GEOGRAPHIQUE**

COMPTE RENDU SUCCINCT

6-8 mars 1996

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/EG1/A(96)2].

2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 29-31 janvier 1996

Le Groupe approuve le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/EG1/M(96)1].

3. Examen de certaines questions concernant le règlement des différends

Le Groupe d'experts :

- Examine la note du Président [DAFFE/MAI/EG1(96)3],
- Prend note des commentaires des délégations et des contributions écrites de plusieurs délégations [DAFFE/MAI/RD(95)14, DAFFE/MAI/RD(95)14/ADD1, DAFFE/MAI/RD(95)14/ADD2, DAFFE/MAI/EG1/RD(96)1, DAFFE/MAI/EG1/RD(96)5, DAFFE/MAI/EG1/RD(96)3 et annexe, DAFFE/MAI/EG1/RD(96)3/ANN, DAFFE/MAI/EG1/RD(96)6 et DAFFE/MAI/EG1/RD(96)7],
- Prend note de l'opinion exprimée par plusieurs délégations, qui estiment qu'il serait prématuré de mettre au point un mécanisme de règlement des différends tant qu'on n'aura pas progressé pour certaines obligations de fonds de l'AMI auxquelles ce mécanisme s'appliquera,
- Décide que la note du Président devra être révisée pour tenir compte des débats qui ont eu lieu lors de la réunion. Il est proposé d'intégrer les commentaires dans le texte pour qu'on puisse bien distinguer les différentes options recensées. Cette note pourrait servir de base pour le rapport qui sera soumis au Groupe de négociation,
- Décide de revoir un projet d'article concernant l'application de l'AMI aux territoires d'outre-mer, distribué comme document de séance.

4. Champ d'application géographique de l'AMI

Le Groupe d'experts :

- Examine la note du Président [DAFFE/MAI/EG1(96)4] ainsi que les documents soumis par une délégation [DAFFE/MAI/EG1/RD(96)2 et par une autre délégation [DAFFE/MAI/RD/EG1(96)2/CORR1],
- Prend note des commentaires des délégations,

- Approuve la proposition du Président consistant à examiner lors de la prochaine réunion du Groupe les divers projets de textes distribués au cours de la réunion, en vue de soumettre en avril au Groupe de négociation une proposition précise concernant le champ d'application géographique de l'accord.

5. Prochaines étapes

Le Groupe décide de se réunir le 15 avril et également le 16 avril jusqu'à 13H00. La question du champ d'application géographique sera traité durant la première demi-journée. Le reste du temps sera consacré à un nouvel examen des questions concernant le règlement des différends et au projet de rapport au Groupe de négociation.